

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 06 février 2026

Etaient présents :

• (pour toute la durée de la séance) : Mme BELLOCQ, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. CAPDETREY, M. CASTETS, Mme DIRIK, M. HAUQUIN, M. HERMÈS, Mme JIMENEZ, Mme LACOMBA, Mme LISAK, M. PÉRAUD, M. PICHON, Mme PORET, M. RIGOLLET, Mme SION-JENKIS, Mme TA QUANG.

Etaient représentés :

• (pour toute la durée de la séance) : Mme ANFRAY (représentée par Mme SION-JENKIS), M. BESSARD-BANQUY (représenté par Mme SION-JENKIS), M. BOBIN (représenté par Mme LISAK), M. BRANCHEREAU (représenté par Mme PORET), Mme CARDOSO (représentée par Mme LACOMBA), M. GUILLOT (représenté par M. PICHON), M. GUYOT (représenté par Mme BOUCHIBA-FOCHESATO), Mme JEANSON (représentée par M. PÉRAUD), M. LABRUE (représenté par M. CASTETS), Mme LAFON (représentée par Mme DIRIK), M. LARRÉ (représenté par Mme BOUCHIBA-FOCHESATO), Mme MARACHE (représentée par Mme LACOMBA), Mme MARTIN (représentée par Mme DIRIK), Mme MOREL (représentée par M. CAPDETREY), Mme PAPIN (représentée par M. PICHON), M. RICARRÈRE-CAUSSADE (représenté par Mme TA QUANG), Mme TINCHANT (représentée par Mme BELLOCQ), M. YVART (représenté par M. PÉRAUD).

Etaient invités : Mme CARADEC ; M. ELBAZE ; Mme GONZALEZ SCAVINO ; M. JARDINÉ (représentant du Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Nouvelle-Aquitaine) Mme LAGEAT ; Mme LEMAIRE ; Mme LE COZ THOUVAIS ; Mme MARTIN ; Mme MAZENC.

Point n°1 - Informations du président :

M. le président rappelle que la présente séance de conseil d'administration du 6 février 2026 a été convoquée à la suite de celle du 30 janvier 2026, qui a dû être annulé faute de quorum (CA reporté). Il précise que, pour cette séance reportée, le quorum n'est pas requis, tout en indiquant qu'il est néanmoins atteint, avec seize membres présents et dix-huit représentés.

Il indique que l'ordre du jour comprend trois points soumis au vote : l'approbation du procès-verbal du 7 novembre ; un dossier financier relatif à la passation de marchés, présenté par Mme Lageat, directrice des affaires financières ; enfin, un point concernant les travaux de la Maison de l'archéologie, avec la validation du dossier d'expertise, étape importante qui sera présentée par Mme Caradec, directrice de la DPIL, et Mme Martin, directrice adjointe de la DPIL.

Point n°2 - Procès-verbal de la séance de CA du 07 novembre 2025 :

M. le président invite les membres du CA à faire part de leurs observations et/ou de leurs demandes éventuelles de modification du PV proposé.

➤ En l'absence de remarques, le PV proposé est soumis au vote du CA :

Membres présents : 16
Membres représentés : 18
Total (membres présents + représentés) : 34
Abstention(s) : 0
Votants : 34
Blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 34
Pour : 34
Contre : 0

☞ ***Le conseil d'administration approuve le PV du CA du 07 novembre 2025.***

Point n°3 - Accord-cadre à bons de commande pour les travaux d'Alimentation en Eau Potable (AEP) avec gestion des astreintes [pour approbation]

Mme Lageat (directrice des affaires financières) précise ce point de l'ordre du jour.

Elle indique qu'il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir approuver la passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux d'alimentation en eau potable (AEP), incluant la gestion des astreintes.

Elle précise que le montant maximal du marché est fixé à 800 000 euros hors taxes et qu'il s'agit d'un marché à bons de commande, attribué à l'entreprise Travaux Ressources Environnement.

Elle explique que ces prestations étaient jusqu'à présent réalisées hors marché et que leur montant cumulé dépassait le seuil des marchés publics fixé à 40 000 euros. La passation de ce marché permet ainsi de sécuriser juridiquement la procédure.

M. le président profite de ce point pour saluer le travail des équipes du SIGDU, qu'il qualifie de remarquable. Il rappelle la particularité de l'établissement, qui dispose de son propre château d'eau et assure l'approvisionnement en eau de partenaires universitaires, et pas uniquement.

Il indique que, durant les vacances d'hiver, deux fuites importantes d'eau sont survenues. Les équipes du SIGDU sont intervenues dans des conditions difficiles, évitant ainsi des conséquences graves. Il tient à leur rendre hommage pour cette intervention.

Il mentionne par ailleurs une évolution en cours : des discussions sont engagées avec la régie de l'eau afin de permettre un approvisionnement réciproque en cas de besoin, notamment lorsque l'université ne peut assurer elle-même la fourniture. Il souligne que cet accord, en cours de finalisation avec Bordeaux Métropole, illustre l'intérêt du partenariat noué avec cet acteur public et l'ancrage de l'Université Bordeaux Montaigne dans la vie locale.

➤ Le marché proposé ne suscitant pas de remarques, M. le Président soumet son approbation au vote du CA :

Membres présents : 16
Membres représentés : 18
Total (membres présents + représentés) : 34
Abstention(s) : 0
Votants : 34
Blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 34
Pour : 34
Contre : 0

☞ Le conseil d'administration approuve la passation de l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux d'Alimentation en Eau Potable (AEP) avec gestion des astreintes.

Point n°4 - Validation du dossier d'expertise du projet de réhabilitation extension du pôle archéologie [pour approbation]

M. le président indique que la troisième délibération soumise au vote du présent CA porte sur la demande de validation du dossier d'expertise relatif au programme de réhabilitation / d'extension du pôle archéologie de l'université.

Il précise que ce dossier a déjà été évoqué à plusieurs reprises en conseil d'administration et qu'il s'agit d'un projet important pour Bordeaux Montaigne, maintenant entré dans une phase concrète.

Pour ce point de l'ordre du jour, Mme Caradec et Mme Martin vont présenter l'état d'avancement du dossier et soumettre la délibération au vote.

M. le président souligne que le projet constitue un enjeu majeur pour l'université et implique des partenariats structurants, notamment avec l'INRAP, qui devraient être signés prochainement, portant sur des formations doctorales et des activités de recherche. Ces partenariats pourront se développer efficacement grâce aux nouveaux locaux.

Mme Martin, directrice adjointe de la DPIL, présente en séance un diaporama reprenant les principaux éléments du dossier d'expertise soumis au vote du CA (cf. diaporama en annexe 1 du présent procès-verbal).

Elle rappelle que le dépôt de ce dossier s'inscrit dans le cadre des projets relevant du Contrat Plan État-Région (CPER) et que le dossier sera transmis au ministère. Les objectifs sont de vérifier la cohérence du projet immobilier avec les cadres stratégiques de l'enseignement supérieur et la politique immobilière de l'État, ainsi que la faisabilité technique et financière du projet.

Elle décrit ensuite le programme et les enjeux fonctionnels : création d'un espace d'exposition pour les moulages, collection récemment classée au titre des monuments historiques en octobre 2025 ; augmentation de la surface disponible pour les équipes de recherche actuellement limitées en bureaux et salles expérimentales ; prise en compte de l'évolution des effectifs sur vingt ans ; création d'espaces

de travail mutualisés comprenant salles de réunion, locaux d'expérimentation et de stockage, pour accueillir chercheurs invités et étudiants. Le site sera ouvert au public, notamment via CAP Sciences, et une partie de la surface sera dédiée à l'exposition et à la médiation scientifique.

Mme Martin présente ensuite les enjeux architecturaux : l'extension concernera la maison de l'archéologie, bâtiment existant avec un caractère architectural marqué. L'extension sera harmonieuse et répartie sur trois niveaux. Au rez-de-chaussée, les locaux seront ouverts au public, et l'extension se fera vers l'esplanade des Antilles pour favoriser l'accès du public.

Mme Martin évoque ensuite les principes programmatiques du projet.

Elle indique que le projet comprend une tranche ferme, actuellement financée, et une tranche optionnelle, qui pourrait l'être ultérieurement.

Sur le schéma du diaporama, la tranche optionnelle est indiquée en pointillés. L'extension sera raccordée au bâtiment de la Maison de l'Archéologie et orientée vers l'esplanade des Antilles.

La tranche ferme prévoit la construction d'une extension de 2 600 m², ainsi que la réhabilitation intérieure des bâtiments ABC de la Maison de l'Archéologie. Des travaux mineurs seront également réalisés dans l'aile ouest du bâtiment C0, comprenant la bibliothèque Robert-Étienne côté esplanade des Antilles, ainsi que l'aménagement de l'espace muséal de l'Archéopole, qui existe actuellement mais n'est pas exploité comme espace d'exposition et sert de réserve pour les moulages non exposés. Actuellement, une partie des moulages est stockée à l'Archéopole et une autre partie sur un site externe.

La tranche optionnelle, indiquée en rose sur le schéma, prévoit la réhabilitation intérieure de l'Archéopole pour en faire des locaux d'enseignement, la réhabilitation de l'amphithéâtre de la Maison de l'Archéologie, l'extension de l'espace muséal d'environ 200 m², ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques sur la Maison de l'Archéologie et l'Archéopole, sur les parties existantes.

Mme Martin détaille ensuite l'organisation des locaux. Sur le schéma de gauche, elle présente la situation actuelle : les locaux occupés par AUSONIUS sont indiqués en orange, ceux occupés par Archéosciences en vert, Archéovision en jaune, et les locaux d'enseignement en orange.

L'objectif est de regrouper les équipes et de limiter les déplacements entre la Maison de l'Archéologie et l'Archéopole.

Sur le schéma de droite, elle présente l'organisation projetée : les locaux d'AUSONIUS seront regroupés dans la Maison de l'Archéologie, les locaux en rose seront mutualisés entre AUSONIUS, Cap Archéo et Archéosciences, et les étages de l'extension accueilleront Archéosciences.

Elle rappelle le financement du projet dans le cadre du Contrat Plan État-Région : la Région participe à hauteur de 9 millions d'euros, Bordeaux Métropole pour 4 millions d'euros, et l'État pour 1 million d'euros. Le budget total de la tranche ferme est de 14 millions d'euros, et celui de la tranche optionnelle de 2,6 millions d'euros, non financée à ce jour.

Enfin, Mme Martin présente l'avancement du projet. La phase de programmation est terminée, incluant la définition des besoins avec les équipes.

Un mandat de maîtrise d'œuvre a été confié à la SRIA, qui a lancé la consultation des équipes de maîtrise d'œuvre. Trois propositions ont été reçues et le jury se réunira le vendredi 27 février pour choisir l'une des équipes.

M. le président remercie la DPIL pour le suivi rigoureux du dossier et souligne l'importance de respecter les délais.

Il rappelle que le financement provient du Contrat de Plan État-Région (CPER) et que ces enveloppes sont actuellement fragiles.

Il insiste sur la nécessité d'être exemplaire dans le respect des échéances pour obtenir les fonds promis. Il précise également que le site accueillera deux équipes de recherche, Archéosciences et AUSONIUS, deux UMR complémentaires placées sous la supervision du délégué régional du CNRS, avec une dynamique collective jugée intéressante.

M. le président demande si le dossier suscite des remarques ou des questions.

M. Pichon pose une question concernant CAP Archéo, demandant s'ils possèdent déjà des locaux et s'ils vont déménager à Pessac ou s'installer entièrement sur le site.

Mme Martin répond que CAP Archéo quittera les locaux de Pessac, dont le bail arrive bientôt à échéance, et qu'ils intégreront complètement le site de Bordeaux Montaigne.

M. le président souligne que le projet est conforme à la politique universitaire SAPS, en regroupant sur un même site recherche fondamentale, recherche appliquée, formation et médiation grand public.

Il fait un parallèle avec le GEODOC, qui illustre une cohérence scientifique et pédagogique similaire.

➤ En l'absence d'autres remarques, le dossier d'expertise est soumis au vote des administrateurs :

Membres présents : 16
Membres représentés : 18
Total (membres présents + représentés) : 34
Abstention(s) : 1
Votants : 33
Blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 33
Pour : 33
Contre : 0

☞ **Le CA approuve le dossier d'expertise du projet de réhabilitation / extension du pôle archéologie.**

Point n°5 - Dossier ressources humaines relatif aux modalités de gestion des postes vacants d'enseignants enseignants-chercheurs et Biatss pour l'année 2026 (pour information) :

M. le président indique que ce point de l'ordre du jour porte sur la présentation, pour information du CA, des modalités de gestion des postes vacants d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et de personnels BIATSS pour l'année 2026.

Mme Gonzalez-Scavino, vice-présidente déléguée aux relations et aux ressources humaines, précise qu'une présentation à deux voix est prévue, avec la participation de Mme Le Coz Thouvais, DGS par intérim.

Elle rappelle que plusieurs versions de la note ont été transmises ce qui a permis aux conseillers de suivre son évolution.

Elle propose une présentation synthétique de cette note à partir d'un support projeté en séance, en précisant qu'il sera possible de revenir sur des points détaillés de la note si nécessaire.

Elle expose le contexte général, marqué par une situation budgétaire fortement dégradée, commune à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Elle évoque une situation d'insécurité financière et des indicateurs jugés non soutenables dans la durée, notamment le ratio « charges de personnel / recettes encaissables » dit ratio Dizambourg (au BI 2026, l'UBM enregistre pour ce ratio un taux de 86,71%).

Mme Gonzalez-Scavino rappelle que la masse salariale inscrite au budget initial voté le 19 décembre 2025 est plafonnée à 93,5 M€. Elle précise que la présentation de ces éléments répond à un objectif de transparence concernant les mesures de ressources humaines entérinées par le budget initial 2026.

Elle indique que, s'agissant des enseignants et enseignants-chercheurs, il n'y aura pas d'ouverture de concours pour l'année, ce qui correspond à une campagne blanche. Les départs définitifs à la retraite des enseignants-chercheurs en 2026 seront compensés par des recrutements d'ATER.

Concernant les enseignants détachés du second degré, elle précise qu'il n'y aura pas d'ouverture de concours non plus, à l'exception de la reconduction du concours infructueux de 2025 pour un poste de PRAG en design, qui a déjà été présenté et approuvé par le Conseil d'administration. Elle ajoute qu'un départ à la retraite est prévu au DAPS et qu'un recrutement en contrat à durée déterminée pourra alors être envisagé.

S'agissant des personnels BIATSS, elle indique qu'aucun concours ne sera ouvert pour 2026.

Les postes vacants ou devenant vacants au cours de l'année feront l'objet d'un examen au regard de critères de priorisation stricts : missions réglementaires, niveau élevé de criticité pour la continuité du service public ou lien avec un projet stratégique majeur.

Elle précise que, cette année, les demandes n'ont pas été formulées via l'outil Sphinx. Les services ont transmis des tableaux faisant état de demandes de maintien de postes, de transformations ou de redéploiements, notamment en lien avec des départs à la retraite et des projets de service en cours d'élaboration.

Des demandes de suppression et de déclassement ont également été présentées. Deux demandes de création de postes ont été reçues, mais aucun avis favorable n'a été donné en l'absence de financements identifiés et sécurisés. Elle ajoute que deux postes ont été notifiés par le ministère au titre du repyramidage par examen professionnel.

Enfin, elle indique qu'au 23 janvier 2026, sept demandes de départ à la retraite d'enseignants-chercheurs ont été déposées, chiffre susceptible d'évoluer. Les corps concernés sont ceux des professeurs des universités, pour quatre postes, et des maîtres de conférences, pour trois postes. Les composantes concernées sont l'UFR Humanités pour trois postes, l'UFR Langues et Civilisations pour trois postes et l'UFR Sciences des Territoires et de la Communication pour un poste. Elle précise également qu'un départ à la retraite d'un enseignant titulaire au DAPS est acté.

Mme Le Coz Thouvais indique que, s'agissant des postes BIATSS, huit départs à la retraite sont prévus en 2026 ainsi que quatre mobilités déjà actées, d'autres pouvant éventuellement intervenir.

Elle précise que l'analyse des postes vacants a d'abord porté sur les demandes de maintien de postes. À la suite d'une mobilité, le poste d'agent comptable est pourvu, avec une prise de fonctions prévue début mars. À la direction des ressources humaines, le poste de DRH adjoint est pourvu avec une arrivée fixée au 16 février. Toujours à la DRH, le poste de chargé de pilotage RH est également pourvu et la personne est en poste.

Concernant les remplacements liés à des départs à la retraite, elle mentionne un poste de gestionnaire RH de catégorie B à la DRH, ainsi qu'un poste de gestionnaire RH de catégorie C également à la DRH, tous deux pourvus. Elle évoque enfin un poste d'ASI à la direction des affaires financières, publié mais non pourvu à ce stade.

Elle indique ensuite que des demandes de transformation ont été formulées à la suite de départs à la retraite : une transformation d'un poste de catégorie B en catégorie A à la DRH ; deux demandes de redéploiement de postes de catégorie C en catégorie B à l'UFR Humanités ; et une demande de requalification d'un poste de catégorie C en catégorie B à l'UMR AUSONIUS.

S'agissant des demandes de suppression ou de déclassement, elle mentionne, dans le cadre de départs à la retraite, une demande de suppression d'un poste de catégorie C au PHSE et un déclassement d'un poste de catégorie B en catégorie C à la FTLV.

Mme Gonzalez-Scavino précise que certaines demandes présentées comme des transformations correspondent en réalité à des demandes de transformation assorties d'un recrutement en contrat à durée déterminée pour remplacer un titulaire.

Elle indique que ces demandes peuvent inclure une requalification, par exemple d'un poste de catégorie C en catégorie B, ou un redéploiement, comme à l'UFR Humanités, où deux postes de CDD de catégorie C seraient transformés en catégorie B à partir d'un seul départ à la retraite de titulaire.

Elle précise que ces demandes émanent des composantes.

Elle mentionne enfin des demandes de transformation et de suppression liées à des fins de contrat : une transformation d'un poste contractuel de catégorie B en catégorie A à l'UFR Langues et Civilisations, pour lequel le recrutement est en cours, ainsi qu'une suppression d'un CDD de catégorie C à la direction des ressources humaines.

Mme Gonzalez-Scavino conclut en invitant les membres du conseil à formuler leurs questions ou observations.

Mme Bouchiba-Fochesato indique que sur ce dossier, un texte de motion a été transmis le 4 février 2026 aux membres du conseil d'administration et à la présidence d'université demandant sa présentation au vote du présent CA :

Motion présentée au conseil d'administration du 6 février 2026

Constatant qu'une campagne d'emploi est engagée sans recrutement et n'a jamais été présentée pour vote au conseil d'administration, nous rappelons que toute décision affectant la politique d'emplois relève de la compétence du CA.

Nous demandons que la campagne d'emploi de l'établissement fasse l'objet d'un point spécifique à l'ordre du jour d'un prochain conseil, pour vote, avec présentation complète des choix effectués et de leurs conséquences.

Une réponse défavorable a été apportée par le président le 5 février 2026.

Mme Bouchiba-Fochesato soutient qu'il existe des précédents à l'université concernant le vote de motion en « questions diverses » et demande en conséquence que cette motion puisse être débattue dans ce cadre.

Mme Poret évoque les remplacements de personnels liés aux congés maternité, congés de longue maladie, congés de longue durée. Elle remarque que des éléments ont été présentés concernant les départs à la retraite, mais souhaite savoir comment sont gérées ces autres situations, qui suscitent des interrogations de sa part.

Mme Gonzalez-Scavino répond que le tableau présenté concerne uniquement les départs à la retraite et les mobilités déjà actés. Elle précise que les autres besoins sont traités au fil de l'eau, en fonction des situations qui se présentent, dans le respect du vote du budget initial et des limites qu'il impose.

Elle indique que ces situations ne relèvent pas de la présentation en cours.

Mme Le Coz Thouvais confirme que ces cas sont examinés au cas par cas, en tenant compte de la soutenabilité financière de l'établissement, de la criticité des missions concernées et de la continuité du service public.

M. Hauquin rappelle que les organisations syndicales ont émis un avis unanime négatif au comité social d'administration de l'établissement (CSAE) sur plusieurs points, notamment sur la gestion des recrutements au fil de l'eau.

Il indique qu'il est demandé que des règles claires et un processus formalisé soient établis. Il reconnaît que la gestion annuelle présentée permet d'avoir une vision d'ensemble, mais souligne que des départs interviennent en cours d'année et nécessitent un cadre précis.

Il cite l'exemple d'un poste d'adjoint au responsable administratif de l'UFR Langues et Civilisations, demandé depuis plusieurs années dans une UFR qui est la plus importante de l'établissement, en termes d'effectifs étudiants inscrits dans cette composante. Il indique que le poste a été publié directement en externe, sur un profil contractuel, sans qu'une information ne soit donnée au sein de l'établissement sur la possibilité pour les personnels de l'université de candidater en interne.

Il demande qu'une procédure claire garantisse l'information et la possibilité de candidature pour l'ensemble des personnels, afin d'assurer la transparence et la sérénité au sein de la communauté.

Mme Gonzalez-Scavino retrace l'historique du poste d'adjoint au responsable administratif de l'UFR Langues et Civilisations. Elle indique qu'à l'origine, l'UFR disposait de deux postes titulaires de responsables administratifs. L'un de ces postes ayant été perdu, un support contractuel a été créé pour accompagner la direction. Face aux difficultés rencontrées par la structure, une demande a été formulée pour recruter un responsable sur un équivalent catégorie A, ce qui a conduit à un avis favorable. Elle précise ne pas disposer des modalités exactes de publication du poste et s'interroge sur la mention d'une ouverture à la mobilité interne.

Mme Bouchiba-Fochesato rappelle que les lignes directrices de gestion prévoient une publication simultanée en interne et en externe, avec un examen prioritaire des candidatures internes. Elle indique que cette règle correspond aux orientations adoptées par l'établissement. Elle estime qu'un réexamen des lignes directrices de gestion relatives à la mobilité et à la promotion devra être inscrit à l'ordre du jour, afin d'envisager d'éventuelles évolutions, et se déclare favorable à un travail en ce sens avec le CSAE.

M. Hauquin indique que, dans le cas évoqué, la publication ne mentionne pas la possibilité de candidature interne et apparaît comme exclusivement externe et contractuelle. Il insiste sur la nécessité d'une communication claire auprès des personnels et rappelle l'existence d'une commission de mobilité prévue par les lignes directrices de gestion.

M. le président se déclare surpris par les éléments évoqués. Il indique que la consigne donnée était que le poste soit ouvert à la mobilité interne et que les candidatures internes soient examinées prioritairement, conformément aux lignes directrices de gestion de l'établissement, avant d'envisager un recrutement contractuel externe. Il affirme que les candidatures internes seront examinées en priorité et qu'il convient de comprendre comment le poste a pu être publié autrement.

M. Hauquin souligne qu'il est nécessaire que les personnels soient informés de cette ouverture.

M. le président indique partager ce point de vue.

M. Rigollet apporte une précision en indiquant que le poste ne reposait pas sur le départ ou la mobilité d'un titulaire, mais sur un support financier partiellement abondé par l'établissement. Il précise que cela n'empêche pas la candidature d'un titulaire, sous réserve qu'il parte avec son support.

M. le président confirme ce point et souligne que cette situation suppose une gestion attentive afin de ne pas créer de déséquilibres.

M. Rigollet relève par ailleurs des anomalies dans le document présenté, notamment l'absence de mention d'un départ à la retraite dans sa composante, pourtant signalé aux ressources humaines.

Mme Gonzalez-Scavino explique que le support correspondant avait déjà été redéployé en 2025 et n'avait pas été intégré dans la campagne d'emploi 2025, faute de demande prioritaire de remplacement. Elle précise qu'une dérogation a ensuite permis à la personne concernée de poursuivre son activité au-delà de la limite d'âge, afin d'assurer une transition.

M. Rigollet indique que, pour des raisons de visibilité et de transparence, il lui aurait semblé logique que ce départ figure dans le document.

M. Pichon signale enfin que deux départs définitifs de titulaires du second degré sont prévus à l'IUT en 2026, l'un en juillet et l'autre en septembre, et qu'ils ne figurent pas dans le tableau. Il indique qu'il conviendra de les intégrer.

M. le président revient sur la demande de présentation au vote du présent CA de la motion évoquée par Mme Bouchiba-Fochesato.

Des échanges ont lieu en séance, au cours desquels il est rappelé que cette réunion constitue la reconvoction du CA du 30 janvier 2026, non tenue pour défaut de quorum (17 membres présents ou représentés).

Conformément aux dispositions en vigueur (article 29 des statuts de l'université), le CA ainsi reconvoqué se tient sans condition de quorum et doit se tenir sur un ordre du jour identique à l'ordre du jour initial, donc sans possibilité d'y ajouter de nouveaux points pour vote.

La motion pourra toutefois être discutée lors d'une prochaine séance de CA.

M. Capdetrey souligne que les appréciations sur la manière d'exprimer les positions relèvent du débat entre élus et non de l'administration.

M. le président ajoute qu'il n'y a pas de refus de principe quant à l'examen ultérieur de la motion et rappelle les efforts engagés par son équipe en matière de transparence et de dialogue avec le conseil d'administration.

Point n°6 - Bilan de la cellule de signalements de l'université (bilan de statistique de septembre 2024 à août 2025) (pour information)

Mme Lemaire, chargée de projets de la mission égalité, lutte contre les discriminations et VSS à l'Université Bordeaux Montaigne) présente le bilan annuel statistique de la cellule de signalements de l'université pour l'année 2024-2025.

Elle rappelle que la cellule assure l'écoute et l'accompagnement des victimes et des témoins, en s'appuyant sur des partenariats avec le bureau d'aide aux victimes du commissariat de Bordeaux, le centre régional du psychotraumatisme Sud Nouvelle-Aquitaine Charles Perrens et le barreau de Bordeaux pour l'accompagnement juridique. La cellule se réunit toutes les deux semaines et comprend cinq membres, avec l'assistante sociale intégrée à la cellule élargie pour certains cas spécifiques.

Les signalements peuvent être effectués via une adresse mail, suivis d'un rendez-vous avec la psychologue ou l'infirmière, et d'un formulaire permettant de préciser la situation et de choisir l'anonymat ou non.

Pour 2024-2025, 59 signalements ont été reçus, impliquant environ une centaine de personnes. La majorité concerne des étudiantes, mais certains signalements sont collectifs ou concernent des enseignants ou des personnels BIATSS. La répartition reste stable entre harcèlement moral, violences sexuelles et sexistes (VSS) et discriminations, avec une hausse des signalements VSS. Les discriminations concernent principalement le racisme, le validisme, et l'homophobie/transphobie.

Les signalements proviennent pour un quart de témoins, en majorité des enseignants, permettant ensuite de contacter les victimes. La moitié des signalements proviennent de l'UFR Langues et Civilisations, suivie de l'UFR Humanités, et le nombre de signalements reflète la taille des composantes.

Les personnes mises en cause sont principalement des étudiants, mais incluent aussi des enseignants et des tiers.

Le nombre de signalements varie dans l'année avec un pic en février, et une baisse en mars due à un blocage de l'université.

Sur les 59 signalements, 42 ont été clos, 7 sont en cours et 10 en veille, pouvant être repris ultérieurement si nécessaire.

Concernant les suites, 5 personnes ont été accompagnées pour déposer plainte, 14 convocations ont été réalisées par les directions d'UFR avec la cellule, 2 situations ont été transmises à la référence déontologue, 7 demandes de commission disciplinaire ont été effectuées, 1 enquête administrative a été préconisée et 3 signalements ont été transmis au procureur au titre de l'article 40 du code de procédure pénale.

Mme Lemaire conclut en indiquant qu'elle reste disponible pour répondre aux éventuelles questions des membres du CA.

Mme Poret félicite Mme Lemaire et la cellule de signalements pour leur travail et souligne l'importance de donner la parole aux victimes.

M. Hauquin se joint aux remerciements et note que, malgré l'importance du dispositif, le nombre de signalements provenant du personnel de l'université reste faible, alors que les syndicats en reçoivent davantage.

Il remarque que certaines difficultés structurelles peuvent freiner les démarches ; il indique encourager la promotion du travail de la cellule.

Mme Lemaire précise que la question de l'accessibilité de la cellule (pour faciliter l'accès des personnes à la cellule) reste centrale et évoque l'effet positif des interventions en amphithéâtres en direction des étudiants de L1. Elle indique que cela a permis de constater une augmentation significative des signalements de la part des étudiants de L1.

Mme Lemaire évoque l'intérêt d'envisager de poursuivre la présentation de la cellule au sein de l'établissement, par exemple en se déplaçant dans chaque service de l'université pour présenter la cellule de signalements.

M. le président remercie également Mme Lemaire et Mme Moreau (vice-présidente Égalité, lutte contre les discriminations et les VSS) pour leur engagement.

Il souligne la mobilisation collective de l'université, la progression de l'information et de la formation sur le sujet, ainsi que l'importance des partenariats, notamment avec le parquet et le barreau, permettant un accompagnement efficace des étudiants et, plus largement, de l'ensemble de la communauté.

Il insiste sur la valeur de ce travail de fond dans la prévention des VSS et la lutte contre les discriminations, en le présentant comme un motif de fierté pour l'université.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président clôt la présence séance de CA plénier qui est levée à 10H45.

Fait à Pessac, le 06 février 2026.

Le Président,

Signé

Alexandre PÉRAUD.